



Bonjour à tous,

L'automne s'est invité, l'été s'éloigne rapidement, et cette rentrée est déjà bien avancée. Toute l'équipe de l'IAS DAUPHINÉ GRENOBLE espère que vous avez passé un très bel été, bien que caniculaire sur certaines périodes, qui se prolonge tel un été indien, et que vous avez pu vous ressourcer, vous dépayser, que ce soit avec votre famille ou entre amis.

C'est un plaisir immense de vous retrouver pour ce second numéro de Stom'Contact Grenoble. Les nombreux retours que nous avons eu suite à la parution en Juin du premier bulletin d'information de notre association, que ce soit de la part de nos adhérents, de l'ensemble de nos partenaires, des associations membres de l'UAFS, de même que des patients auprès desquels nous sommes intervenus cet été, ont été touchants, enrichissants, et nous confortent dans l'intérêt de cette nouvelle mission que nous nous sommes fixés.

Cette rentrée 2023 est particulièrement intense au sein de l'IAS Dauphiné Grenoble et mobilise notre énergie sur des projets importants dans la vie de l'association, de même que sur le développement de nouveaux partenariats pour soutenir nos actions.

L'un de ces projets est la préparation d'une session de formation d'une dizaine de futurs bénévoles Stomisés-Contacts, adhérents de l'IAS Dauphiné-Grenoble ou d'autres associations membres de l'UAFS. Cette formation de Stomisés-Contacts est importante pour notre équipe, d'une part parce qu'elle s'inscrit dans le cadre méthodologique recommandé conjointement par l'AFET et l'UAFS, et bénéficiera de facto de leur labellisation, et d'autre part parce que durant ces 3 derniers mois, un nombre croissant de demandes d'interventions, auprès de patients stomisés ou futurs stomisés, a fortement mobilisé notre équipe, et que nous avons un besoin primordial de nouveaux Stomisés-Contacts. Cette formation se déroulera donc au cours du 1^{er} trimestre 2024 avec une équipe pédagogique et un lieu de formation déjà identifiés. Nous ferons un retour sur cette formation dans un prochain numéro de Stom'Contact Grenoble.

Un second sujet mobilisateur a été l'identification de lieux d'accueil qui ont pu être proposés au Comité de Pilotage UAFS du 26 septembre pour organiser son prochain congrès, programmé en Juin 2025.

Nous avons en effet candidaté, comme d'autres associations membres de l'UAFS, afin que Grenoble puisse accueillir cet événement majeur et fédérateur que sera ce congrès d'envergure nationale. La synergie entre notre équipe et nos partenaires locaux nous ont permis d'être force de proposition de plusieurs lieux pouvant accueillir sur Grenoble les 200 à 250 personnes escomptées pour ce congrès. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur la suite donnée à cette candidature à l'UAFS.

Pour l'heure, toute l'équipe vous souhaite une belle lecture de ce Stom'Contact N°2 automne-hiver, que ce soit au travers de la Vie de l'association durant cet été, comme des rubriques désormais clés de ce bulletin d'information qui est le vôtre.

Amicalement,
Jacques RABY

2

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Nous souhaitons la bienvenue à nos 2 nouveaux adhérents : Monsieur et Madame D'Ascoli. Nous sommes très heureux de les accueillir au sein de notre association.

Déplacements du Bureau de Juin à Septembre 2023 :

- Remise des subventions de la Ligue contre le Cancer, au Conseil Départemental de l'Isère, le 15 juin
- Conseil d'Administration IAS Dauphiné Grenoble, le 8 juillet
- Participation à l'Assemblée Générale de l'IAS Nord Dauphiné, le 17 juin, avec un déjeuner en terrasse du restaurant La Commanderie de Champarey, à Bourgoin-Jallieu
- Participation au 1^{er} COPIL Congrès 2025 de l'UAFS, le 29 juin
- Réunion de partenariat avec la Ligue contre le Cancer – Comité de l'Isère, le 24 juillet
- Sortie estivale conjointe IAS Pays de Savoie et Dauphiné Grenoble, le 5 septembre
- Finalisation du nouveau flyer IAS Dauphiné Grenoble, et lancement de l'impression à l'ESAT Pré Clou d'Echirolles (bassin grenoblois), le 19 septembre
- Participation au 2nd COPIL Congrès 2025 de l'UAFS, le 26 septembre
- Réunion Subventions Ville de Grenoble, le 29 septembre
- Soumission d'un projet Pair'Aidance auprès des patients stomisés, dans le cadre de l'Appel À Projets « Conférence des Financeurs » du Conseil Départemental de l'Isère, le 30 septembre (préparation de notre réponse à cet AAP durant tout Septembre)
- Permanences mensuelles à l'Espace Bouchayer de Grenoble - Tous les 2^{èmes} samedis du mois

REMISE DES SUBVENTIONS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU 15 JUIN 2023

Le 15 juin 2023, le Comité de l'Isère de La Ligue contre le Cancer a tenu la journée de remise officielle des soutiens financiers accordés en 2022. Cette belle manifestation s'est déroulée à l'Hôtel du Département de l'Isère, à Grenoble.

Les subventions ont été remises officiellement aux bénéficiaires, chercheurs, associations de soutien aux malades, lesquels ont présenté leur projet à l'assemblée réunie.

Le Président du Département de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, ainsi que la Vice-Présidente en charge de la santé, Annie Pourtier, représentaient le Département de l'Isère. Le Professeur François Berger et Véronique Dumond, réciproquement Président et Directrice du Comité Isère de la Ligue contre le Cancer, représentaient la Ligue contre le Cancer.

L'IAS Dauphiné Grenoble a présenté les missions statutaires et les objectifs 2023 de l'association, et a reçu à ce titre une subvention annuelle de 1000€. Nous remercions chaleureusement La Ligue-Isère pour son soutien depuis de nombreuses années.

3



VIE JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2023

Le conseil d'administration de l'association, réuni le 8 juillet 2023 à 14 heures chez le Trésorier, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des nouveaux statuts mis à jour suite à sa demande du 8 avril 2023.
- Convocation d'une assemblée générale extraordinaire le 9 septembre 2023 pour approbation définitive des nouveaux statuts.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 SEPTEMBRE 2023

L'assemblée générale extraordinaire des adhérents a réuni 17 membres présents ou représentés sur les 42 adhérents à cette date. Elle a pris les résolutions suivantes :

- Approbation des statuts modifiés proposés par le conseil d'administration.
- Nouveau siège social au domicile du Président.
- Renouvellement des administrateurs par moitié : en 2024 pour Marie-Noëlle FAVRE, Michèle DONA, Marie-France PIETON, Jean PICON ; en 2025 pour Marie-Hélène REYNAUD, Martine GRUBER, Jacques RABY, Jean-Yves MENUT.

DÉVOLUTION DE L'ASSOCIATION ASTUCE

Nous avons bénéficié d'une donation importante de la part de cette association qui était dirigée par une ancienne vice-présidente de la nôtre : Madame LUCCIONI. Cette organisation végétait depuis plusieurs années et aucune cotisation n'a été perçue en 2021 et 2022.

Leur trésorier, François D'ASCOLI, a eu connaissance du décès en mars 2023 de la présidente, seulement 3 mois après, et a pris contact avec nous pour savoir comment procéder à la dissolution de l'association. Nous nous sommes occupés de la partie juridique et, avec le trésorier, de réunir un conseil d'administration et une assemblée générale extraordinaire pour acter la dissolution de l'association ASTUCE et la dévolution de leur solde bancaire à notre association. Lors de la dissolution d'une association, le patrimoine, s'il y en a un, ne peut être distribué aux adhérents ; il ne peut être que dévolu à une autre association poursuivant les mêmes buts. C'est ainsi que nous avons reçu une somme de 3.553 €.

SYNTHESE DES REUNIONS MENSUELLES DE JUILLET ET SEPTEMBRE

Le 8 juillet, nous nous sommes réunis au vert en Chartreuse sur invitation du trésorier et après un bon déjeuner préparé par Françoise, son épouse. Cette expérience décentralisée a été bien appréciée et il a été convenu de la renouveler en 2024.

Le 9 septembre, nous avons réintégré notre lieu habituel pour l'assemblée générale de modification des statuts et la réunion mensuelle au cours de laquelle nous avons accueilli et conseillé une personne en désarroi (choix entre néo-vessie et bricker). Les points abordés et débattus au cours de ces deux réunions concernaient :

- L'organisation de la croisière sur le lac du Bourget et le canal de Savières (voir compte-rendu par ailleurs) ;
- Le dossier ASTUCE et l'assistance juridique que nous lui avons apporté (voir le chapitre vie juridique) ;
- Les nouveaux statuts (voir le chapitre vie juridique) ;
- Le contenu du STOM'CONTACT numéro 2 à paraître fin octobre ;
- Le congrès UAFS 2025 possiblement organisé à Grenoble ;
- Le nouveau flyer ;
- La formation de stomisés-contact début 2024 ;
- L'appel à projet de pair-aidance pour la conférence des financeurs.

STOMIE ET DROITS : LA DEMANDE DE CARTE MOBILITE INCLUSION

Présentation et Conditions d'attribution de la carte (sources : Wikipédia et service-public.fr)

La CMI se présente sous la forme d'une carte de crédit, en plastique, plus petite que l'ancienne carte d'invalidité. Elle est sécurisée par un code-barres, qui n'est plus reconnu si la carte est déclarée volée ou perdue.

La CMI est délivrée gratuitement ; les duplicatas sont facturés 10€. Les cartes d'invalidité, remplacées par cette nouvelle carte, demeurent cependant valables jusqu'à leur date d'expiration et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026. Tout détenteur peut demander une CMI invalidité sans attendre cette date.

Il existe trois types de CMI différentes :

- **la CMI « stationnement »** : cette carte permet de stationner sur les places handicapés, mais aussi de stationner gratuitement sur toutes les places libres d'accès. La CMI n'est pas rattachée à un véhicule, mais à une personne titulaire, qui doit se trouver dans le véhicule (en tant que passager ou en tant que conducteur) lorsqu'il se gare.
- **la CMI « priorité »** : cette carte est attribuée lorsque le taux de handicap reconnu est inférieur à 80%, et que la station debout est pénible. Elle donne priorité dans les files d'attente et pour les places assises dans les transports en commun.
- **la CMI « invalidité »** : cette carte est attribuée lorsque le taux de handicap reconnu est de 80% ou plus, cas des stomisés. Elle peut comporter la mention « besoin d'accompagnement » et justifier la présence d'une tierce personne lors d'un déplacement ou une visite.
- La CMI est attribuée sur demande motivée à la MDPH pour l'Isère. C'est ce dossier que nous vous présentons ci-dessous.

Avantages résultant de la détention la CMI

Impôts et taxes

La carte mobilité inclusion invalidité (à l'instar de l'ancienne carte d'invalidité) permet d'obtenir des avantages fiscaux, **sur demande**, tels que l'impôt sur le revenu (article L.195 du code général des impôts), la taxe d'habitation (article L 1414 du CGI et suivants) ainsi que la taxe foncière (article L 1417 du CGI). Elle permet également une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale (déclaration à faire au CESU). Le pourcentage d'invalidité n'a aucune incidence sur la prise en charge à 100% par l'assurance maladie (exonération du ticket modérateur pour les ALD).

Visites

Dans certains lieux d'exposition (musées, monuments) et sous certaines conditions, les personnes détentrices d'une CMI invalidité peuvent accéder gratuitement à la plupart des musées et monuments.

Transport

La carte CMI Invalidité donne droit à des réductions dans les transports en commun (tel que la SNCF, la TAG). De même, la personne accompagnatrice d'une personne détentrice de la CMI Invalidité peut bénéficier d'une réduction, voire d'une quasi gratuité, en cas de besoin d'accompagnement mentionné sur la carte (sauf pour la partie concernant la réservation et selon certaines conditions spécifiques).

Déposer un dossier à la MDPH de l'Isère (38)

Contact :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département de l'Isère. La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Les coordonnées sont les suivantes :

MDPH 38 – Isère
MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE
15 AVENUE DOYEN LOUIS WEIL
38010 GRENOBLE

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h30.

Téléphone : 04.38.12.48.48, Email : mda38@isere.fr

Site web pour informations et télécharger le dossier papier :

<https://www.isere.fr/mda38/Pages/default.aspx>

Site web pour dépôt de la demande en ligne : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/38>

Les demandes d'aides :

Il faut remplir un formulaire MDPH, **accompagné du certificat médical** et retourner l'ensemble à la MDPH pour étude de votre demande.

Pour vous aider à remplir ce formulaire, vous pouvez vous rendre au Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune ou à la MDPH où des agents d'accueil pourront vous aider dans vos démarches.

L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, chargée d'évaluer les capacités et les besoins de la personne, propose un plan personnalisé de compensation (et/ou un plan personnalisé de scolarisation pour les enfants) dont la CMI. Ce plan est soumis à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui décide de l'attribution des aides et des prestations.

Bien remplir le dossier de demande

Une fois le dossier papier chargé, nous vous conseillons de l'éditer pour prendre la mesure des informations à fournir : 12 pages à remplir par vous et 8 dédiées à votre médecin traitant. Lisez-le attentivement avant de répondre aux questions posées. Relisez-vous et modifiez si besoin pour que l'ensemble de vos réponses soient cohérentes et donne une vue détaillée de votre handicap et de vos besoins. Répondez honnêtement sans forcer le trait concernant votre état de santé réel (stomie et autres) mais avec conviction concernant votre demande de CMI et vos besoins d'assistance, sans oublier les interventions journalières d'une aide médicale extérieure ou de votre conjoint indispensable dans votre vie.

L'élément déterminant du dossier est le certificat médical. Demandez rendez-vous à votre médecin et préparez-lui un dossier complet de votre parcours de soins concernant la stomie, mais aussi les autres pathologies (traitées par lui ou par des spécialistes) : IRM/scanner, compte-rendu d'opérations, ordonnances médicaments et appareillages, ..., ils seront à joindre de toute façon à votre dossier de demande.

Dressez par écrit un historique de vos opérations et la liste de toutes vos pathologies dans l'ordre de leur importance ou de leur incidence dans votre vie quotidienne pour qu'il les mentionne dans le certificat.

Relisez avec votre médecin le contenu du certificat médical et faites-lui faire des rajouts ou modifications si cela vous semble nécessaire. Faites-lui mentionner en page 8 la préconisation de carte CMI Invalidité.

Répondez à toutes les questions, joignez les justificatifs demandés. Et page 8 de la demande, rédigez un texte clair sur votre situation :

- Pathologies invalidantes (stomie et autres),
- Vos difficultés dans la vie quotidienne (soins et appareillage, déplacements, station debout pénible, impossibilité de réaliser les travaux du quotidien comme les repas, les courses, le ménage, etc),
- Vos contraintes et l'assistance qui vous est nécessaire (changement et vidange de la poche toutes les 2 heures, soins journaliers de changement d'appareillage avec l'aide de votre époux ou d'une aide-soignante, intervention régulière hebdomadaire ou mensuelle d'une infirmière stomathérapeute, etc).

En fin de dossier, exprimez clairement votre demande de carte CMI Invalidité, et laissez votre aidant familial s'exprimer pages 19 et 20.

Enfin, si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour vous aider à remplir le dossier, le relire et le valider. Dernier conseil : conservez en une copie intégrale pour justifier de votre demande.

SANTÉ : La Ligue contre le Cancer, au cœur de l'action

Les missions de La Ligue contre le Cancer sont nombreuses et nous remercions le Professeur François Berger, Président du Comité Isère de La Ligue, et Véronique Dumond, Directrice de La Ligue Isère, pour nous en rappeler les principaux objectifs et valeurs.

- **Financer la Recherche** : La Ligue est le 1^{er} financeur associatif de la recherche contre le cancer en France. Elle soutient et finance des projets qui vont de la recherche fondamentale jusqu'au lit du patient.
- **Accompagner les personnes malades et leurs proches** :
 - La Ligue accompagne la personne malade et ses proches dès l'annonce de la maladie, pendant et après les traitements.
 - Le Comité de l'Isère propose des soins de supports et de bien-être pour mieux vivre les effets de la maladie
 - Aide sociale et financière
 - Soutien psychologique pour les personnes et leurs proches
 - Conseils nutritionnels
 - Activités physiques adaptées
- **Prévenir pour protéger** :
 - Depuis toujours, la Ligue mène des actions de prévention, d'information sur les facteurs de risque, sur le dépistage, auprès de tous les publics, en milieu scolaire, dans les entreprises, les établissements de soins ...
- **Mobiliser pour agir** :
 - La Ligue interpelle les pouvoirs publics, mobilise les citoyens pour faire progresser les droits des personnes malades et des proches aidants



8

Dès l'annonce de la maladie, vous pouvez connaître tous vos droits et les démarches à faire. La Ligue tient à votre disposition une brochure et a créé une plateforme accessible sur PC ou smartphone.

Pour être informé en tant que personne malade du cancer ou proche, pour mieux faire valoir vos droits, pour identifier les premières démarches à réaliser dès l'annonce de la maladie, et pour connaître les dispositifs sociaux existants et identifier vos interlocuteurs, La Ligue contre le cancer répond à vos questions sur la plateforme indiquée ci-dessous :

Mes Droits,
Mes démarches

<https://droit-demarche-cancer.fr/>

SORTIE ESTIVALE DES ASSOCIATIONS IAS DAUPHINÉ GRENOBLE ET PAYS DE SAVOIE AU BOURGET DU LAC, LE 5 SEPTEMBRE 2023

Pour sa sortie estivale, l'IAS Dauphiné Grenoble et l'IAS des Pays de Savoie ont décidé de proposer à leurs adhérents respectifs, une journée sur le Lac du Bourget à Aix les Bains, le 5 septembre. Au programme, une magnifique croisière sur cette merveille qu'est le Lac du Bourget, au départ du Grand Port d'Aix les Bains, avec un délicieux déjeuner à bord durant la traversée du lac, puis passage via l'écluse dédiée, sur le Canal de Savières et le haut Rhône. Cette croisière comprenait également deux escales, l'une pour la visite de la Cuivrie de Lavours avec une formidable présentation de son métier par l'artiste, puis une ballade romantique dans le vieux village de Chanaz, « la Petite Venise Savoyarde », labellisée Cité de caractère. Ce village, très touristique, offre les visites de l'église Sainte-APPOLONIE, du moulin à huile (rénové en 1990), de la Grande Maison de BOIGNE, de la maison forte du XIIIe siècle qui abrite les services de la Mairie, et le musée gallo-romain dans la chapelle gothique ND de Miséricorde. Sans compter les brocanteurs, restaurants et terrasses en bord du Canal, bien agréables.

Cette journée avec nos amis des Pays de Savoie a été grandement appréciée par les 47 participants présents, pour lesquels le bateau croisière avait été privatisé. Le beau temps était de la partie, et l'équipe du bateau a été aux petits soins pour que cette croisière et son déjeuner soient des plus réussis. Nous avons eu le privilège d'accueillir durant cette journée Chantal BILLAT, journaliste au Dauphiné-Libéré, qui a publié un article sur cette sortie dans l'édition du 12/09/23. Rendez-vous en 2024 pour une prochaine sortie, printanière cette fois, avec nos amis savoyards !



L'Art, peu cher

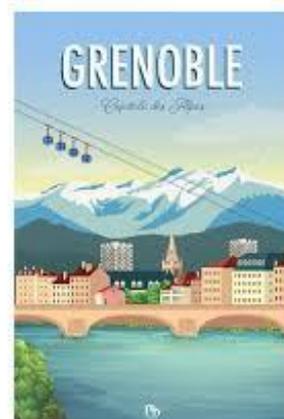


10

A Grenoble, nous avons de très nombreuses possibilités de sorties agréables, intéressantes et réalisables dans de bonnes conditions pour tous.

En voici quelques-unes :

- [des Concerts](#) variés, d'une heure, un dimanche par mois à 17h30 au Temple de Grenoble, rue Hébert (entrée et contribution libres). **Les prochains prévus :**
 - Dimanche 19 novembre : Récital flûte et orgue
 - Dimanche 3 décembre : Chants classiques
 - Dimanche 28 janvier : Cantates et sonates baroques
- « [Mon Ciné](#) », avenue Ambroise Croizat à St Martin d'Hères, qui propose chaque semaine en après-midi et soirée des films sortis il y a peu (entrée : 7€ - séniors : 5€)
- [Plusieurs Musées](#) ont une entrée gratuite :
 - Musée de l'Ancien Evêché
 - Musée Dauphinois
 - Musée de la Résistance
 - Musée Archéologique St Laurent
 - Musée de Grenoble (collections permanentes)
 - Muséum d'Histoire Naturelle
 - Musée de la résistance et de la Déportation
 - Musée Stendhal



Alors, n'hésitons pas à en profiter selon nos goûts et nos envies !

Planning Prévisionnel Automne-Hiver 2023

- Lancement de l'organisation de la première session de formation Stomisés-Contacts labellisée UAFS/AFET en AURA, planifiée au 1^{er} trimestre 2024 à Grenoble
- Préparation des demandes de Financements 2024 auprès de la Ligue contre le Cancer – Isère, et de la Ville de Grenoble – Octobre/Novembre 2023
- Participation au Challenge des Gentlemen, organisé par La Ligue pour le mois des cancers masculins, en Novembre 2023 (témoignage vidéo J. RABY)
- Conférence à la Soirée du Lions Club Grenoble, le 17 novembre 2023
- Finalisation avec la Ville de Grenoble, L'Agence Grenoble Alpes, et le CHU Grenoble-Alpes des 4 lieux d'accueil proposés par Grenoble, ville candidate à l'organisation du Congrès National UAFS en Juin 2025 - décision début Novembre du lieu d'accueil privilégié
- Participation à la Journée Stomisés Sans Frontières – 2 octobre 2023
- Permanences mensuelles IAS Dauphiné-Grenoble les Samedis 14/10/23 - 11/11/23 - 13/01/24 – 10/02/24 à l'Espace Bouchayer
- Repas de Noël et animations le 09/12/23 au Restaurant La Renardière à Saint Bernard du Touvet (covoiturages possibles) – Informations à venir

11

NOS CONTACTS :



Information et Aide aux patients Stomisés

IAS DAUPHINÉ-GRENOBLE

24 rue Félix Esclançon 38000 GRENOBLE

06 61 89 66 64

iasdauphine@hotmail.fr

Permanences tous les 2^{èmes} SAMEDIS DU MOIS (sauf août)

DE 14h à 16h

AU 70 BIS, RUE JOSEPH BOUCHAYER à GRENOBLE

Directeur de Publication : Jacques Raby
Rédacteur en Chef : Jean-Yves Menut
Secrétaire de Rédaction : Marie-Noëlle Favre

[Abonnement à Stom'Contact Dauphiné en communiquant votre adresse mail](#)